



Association des Psychologues Freudiens

Les recommandations de la HAS sont obsolètes !

Solenne Albert

Texte paru le 5 septembre 2022, sur le site internet de l'association des Psychologues freudiens :
<https://www.psychologuesfreudiens.org/solennealbert>

L'association des psychologues freudiens a l'honneur de vous inviter à **une conversation par zoom, lundi 17 octobre, avec les auteurs de la brochure « Position psychanalytique contre le dogmatisme appliqué à l'autisme ».**

François Leguil, Jean Claude Maleval et Patrick Landman répondront aux questions des psychologues freudiens concernant la prise en charge psychanalytique de l'autisme.

Afin de nous projeter en direction de cet événement exceptionnel, notre newsletter mettra, chaque lundi, le projecteur sur l'un des arguments exposés dans cette brochure, ou sur l'une de ses références bibliographiques.

Pourquoi la lecture de cette brochure est-elle incontournable pour les psychologues freudiens, que l'on exerce ou pas dans le champ de l'autisme, sinon parce que, partout dans les médias, les agences gouvernementales, les administrations d'institutions, etc., des contre-vérités concernant la prise en charge psychanalytique des autistes en France nous sont serinées. Celles-ci se concentrent toutes sur la prétendue faible efficacité de la psychanalyse en matière d'autisme. Or, non seulement ces affirmations péremptoires sont fausses, mais, ne nous y trompons pas, l'autisme est ici clairement le cheval de Troie pour accréditer dans l'opinion l'idée que la psychanalyse ne serait pas suffisamment efficace, quel que soit le type de patient qu'elle prend en charge.

Cette brochure est donc *notre* cheval de Troie ; faisons-la circuler de toute urgence, lisons-la avec attention et extrayons-en des arguments solides pour la newsletter, afin d'éclairer avec la logique souple qui caractérise nos pratiques les bases de l'abord psychanalytique de l'autisme. Elle est une réponse aux accusations fausses et injustement blessantes, imputant à la psychanalyse de n'être pas apte à prendre en charge des patients autistes ; elle est aussi un tremplin pour pousser plus loin notre action.

Nous, psychologues freudiens, n'avalons pas le rejet de notre requête au conseil d'état, contre l'arrêté du 10 mars 2021. Cet arrêté est inadmissible. La confusion qu'il favorise entre recommandations de la HAS et contrainte légale n'est pas digne de nos institutions. Les analyses et les commentaires de textes que vous découvrirez dans la brochure sont sans appel à cet égard ; à nous de les relayer sans trêve : non seulement, ces recommandations de la HAS datent de 2012, mais les études dont elle se prévaut pour lancer ces recommandations n'ont pas été actualisées. Elles sont donc périmées ! Les auteurs de cette brochure le démontrent, car eux n'ont pas reculé devant l'impressionnante accumulation des études internationales récentes portant sur ce sujet et ils ont constaté que si, en 2012, il y avait un manque d'études sur les interventions orientées par la psychanalyse auprès d'autistes – ce pourquoi elles avaient été qualifiées de « non consensuelles » – depuis 2012, de nombreuses études ont été menées, qui « frappent d'obsolescence » les évaluations faites jusque-là. Ainsi, les méthodes – telles que la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle sont-elles probantes. Du moins le sont-elles, ... comme les autres ! Cela signifie donc qu'une modestie bienvenue s'impose désormais à tous,



Association des Psychologues Freudiens

puisque la conclusion en est « l'absence de différence notable quant à l'efficacité thérapeutique de toutes les thérapies de bonne foi, quelles que soient leurs références théoriques¹ ».

Alors, pourquoi les autorités sanitaires françaises s'obstinent-elles à écarter la psychanalyse de leurs recommandations, au risque de favoriser indirectement l'augmentation du recours à des méthodes coercitives, comme nombre de témoignages le soupçonnent déjà ? Ce n'est pas pour rien que la brochure souligne que l'étude d'une magistrate, contrôleuse des lieux de privation de liberté, cible ce point, en recommandant que des études soient menées sur la corrélation entre la disparition de la psychanalyse dans les institutions, et le recours toujours plus grand aux pratiques de contention et aux recours à l'isolement.

Les auteurs l'ont parfaitement repéré et leur formulation est sans ambiguïté : « Au principe de cette dégradation de la pratique psychiatrique se trouve le déclin de la référence à la psychanalyse, le quasi-déni du psychisme au profit du tout cérébral et la médicalisation de la maladie mentale² ».

Souvenons-nous, comme ils nous y invitent, de ce qui s'est passé en 2004 : le rapport de l'Inserm sur l'efficacité de la psychanalyse fut désavoué par le Dr Douste-Blazy, alors Ministre de la santé, grâce à un formidable mouvement de tout le champ psy, réuni en forums.

Ne cédon pas un pouce de terrain aujourd'hui devant ces attaques qui visent notre éthique, seule à considérer la singularité de chacun pour construire des « cas ».

Donc, ne manquez pas ce rendez-vous avec les auteurs le 17 octobre prochain, pour une formidable visio-conversation. N'hésitez pas à nous envoyer dès maintenant les questions que vous souhaitez soumettre aux intervenants, à l'adresse : assopsychologuesfreudiens@gmail.com.

¹. Cf. François Leguil, Jean Claude Maleval et Patrick Landman, *Position psychanalytique contre le dogmatisme appliqué à l'autisme*, disponible sur internet : <https://www.psychologuesfreudiens.org/jean-claude-maleval>, p.7.

². *Ibidem*.